

<http://fenvac.fr/justice-i-attentat-de-levallois-5244>



JUSTICE I Attentat de Levallois : témoignages des militaires et des intervenants lors du drame

- Actualités des événements suivis -

Date de mise en ligne : mercredi 15 février 2023

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Alors que le procès en appel de l'attentat commis à la voiture-bélier sur des militaires à Levallois-Perret se poursuit, les débats font intervenir l'ensemble des victimes et acteurs de ce drame.

Des militaires aux destins bouleversés.

Les victimes de cet attentat se succèdent à la barre et témoignent pour la quasi-totalité d'entre eux de carrières militaires lourdement affectées.

Certains d'entre eux ont poursuivi leur engagement dans l'armée en dépit de cet événement aussi soudain que brutal. Ils font néanmoins état de difficultés lors de leurs missions. L'un d'eux raconte ainsi avoir eu une reviviscence de l'attentat lors d'un déploiement en opération extérieure (OPEX), suivie de crises d'insomnies. Si ces hommes sont habitués aux situations extrêmes, ils soulignent le caractère exceptionnel de ce qu'ils ont vécu à Levallois-Perret. Là où en opération ces militaires sont psychologiquement préparés à vivre le pire, l'irruption d'un attentat sur un territoire en paix est totalement imprévisible. Dans un courrier émouvant, le militaire le plus durement blessé explique avoir vécu une rééducation particulièrement difficile. Sa résilience lui a néanmoins permis de se relever et de poursuivre une brillante carrière militaire.

D'autres ont quitté l'armée. Parfois par choix, directement ou indirectement lié à cet attentat. Parfois par contrainte, du fait des blessures subies. Le rêve d'intégrer les forces spéciales de l'un de ces jeunes militaires a ainsi connu un violent coup d'arrêt. Celui-ci, réformé, a dû rejoindre la vie civile en dépit de son désir de défendre sa patrie.

En plus de l'impact sur leur vie professionnelle, la vie personnelle et affective des victimes en a été affectée. L'un d'eux exprime sa culpabilité envers sa famille qui par ricochet a enduré les conséquences de son traumatisme. La plupart étaient bientôt jeunes parents lors de l'attentat et évoquent les retombées dramatiques du stress généré sur leurs compagnes, accouchant dans des conditions périlleuses quelques semaines après.

Tous revivent un moment éprouvant lors de l'audience et font face à l'accusé, Hamou BENLATRECHE, avec dignité.

Des témoins ayant constaté le péril et ses suites.

Plusieurs intervenants racontent leur vécu de l'attentat. Quelques habitants de l'immeuble faisant face à la scène et des militaires non blessés expliquent avoir clairement vu le véhicule de BENLATRECHE accélérer et faire un écart en direction des militaires, les deux mains sur le volant, poursuivant sans marquer d'arrêt ou de décélération. Leurs témoignages corroborent ainsi l'ensemble de ceux recueillis. Certains militaires percutés ont même pu fixer leurs regards dans celui du conducteur, décrit comme « /déterminé/ », comme « /un boxeur montant sur le ring/ ».

A l'époque des faits, un commandant d'unité de la commanderie de Belfort engagé dans l'opération Sentinelle au sein d'un secteur comprenant Levallois-Perret précise que « /les victimes étaient ses meilleurs éléments, des militaires qui avaient une très forte existence opérationnelle/ ». Il dénonce leur prise en charge inadaptée par l'armée, liée au contexte d'un attentat commis sur sol français. Ainsi le mécanisme d'attribution de la médaille des blessés de guerre a fait obstacle à sa délivrance. Il souligne que le statut de victime reconnu, et non celui de blessé de guerre, a en outre une connotation dévalorisante dans le corps militaire.

Un proche d'Hamou BENLATRECHE aux relations troubles.

S'agissant de la proximité de BENLATRECHE avec des cercles radicalisés, l'enquête mettait en évidence sa proximité avec un individu (ci-après nommé "M. X"). Ce dernier acceptait de lui louer sur plus d'une année un appartement et était la 3e personne avec laquelle BENLATRECHE entretenait le plus de contacts téléphoniques (300 contacts en moins d'un an). L'audition d'un enquêteur suivie de celle de l'individu en question dévoilent des relations avec des personnes identifiées comme radicalisées.

M. X. était condamné pour des faits de violences conjugales en 2011. Durant son incarcération, il côtoyait un cercle de détenus faisant du prosélytisme pour un islam radicalisé. Il en ressortait ultérieurement un individu partant de la France pour rejoindre l'État Islamique. Plusieurs perquisitions administratives effectuées à son domicile permettaient de saisir son téléphone. Au nombre de ses contacts figuraient notamment des individus identifiés comme radicalisés.

A l'audience, M. X. est interrogé sur la présence de photos publiées sur un compte Facebook qui lui est attribué. On y retrouve une femme voilée munie d'une arme à feu, Oussama Ben Laden et une photo de combattant. M. X. est également questionné quant à un lien YouTube qu'il a envoyé à BENLATRECHE, mais dont la vidéo était supprimée pour contenu trop violent lorsque les enquêteurs en prenaient connaissance. Il dénie toute connaissance de ses éléments et réfute les avoir publiés.

Le verdict en appel sera rendu le vendredi 17 février 2023. Pour rappel, Hamou BENLATRECHE qui fait appel tant de sa culpabilité que de sa peine avait été condamné en 1ère instance à une peine de 30 ans de réclusion criminelle, assortie aux deux tiers d'une période de sûreté.

Retrouvez l'ensemble des articles consacrés à ce procès sur les liens suivants :

1er jour, résumé des faits (<https://www.fenvac.org/justice-i-attentat-de-levallois>)

4e jour, audition de l'accusé (<https://www.fenvac.org/justice-i-proces-en-appel-de-l>)

5e jour, plaidoiries et verdict (<https://www.fenvac.org/justice-i-proces-en-appel-de-l-5252>)

